



Convention d'ouverture de crédit

S.V.P. evoyer par courriel à: ar@integratedfn.com ou ar@retaillogistics.ca

Identification du client :	
Nom :	Nom du contact :
Adresse :	N° de téléphone :
Code postal :	Courriel :
Êtes-vous propriétaire ou locataire des lieux :	N° de télécopieur :
	Langue de correspondance :

Taxes applicables :	
N° TPS :	No. TVQ :

Information générale :	
Type de compagnie :	Secteur d'activités :
Nombre d'employés :	Chiffres d'affaires annuel :
En affaires depuis :	NEQ (si au Québec):

Nom et adresse des administrateurs et dirigeants :	
Président :	Adresse :
Vice-président :	Adresse :
Secrétaire :	Adresse :

Informations relatives à l'établissement de crédit :	
Responsable des comptes payables :	Autres références : (fournisseurs)
Nom :	Nom du fournisseur 1 :
N° de téléphone :	Adresse :
Courriel:	N° de téléphone :
Preuve de Livraison requise avec la facture: OUI NON	Personne à contacter :
No. de commande requise sur la facture: OUI NON	Courriel:
Institution financière de référence (banque)	No. compte :
Nom de l'institution :	Nom du fournisseur 2 :
Adresse :	Adresse :
Personne à contacter :	N° de téléphone :
N° de téléphone :	Personne à contacter :
N° de transit:	No. compte :
N° de compte :	

(pour toute limite de crédit supérieure à 20 000 \$ s.v.p. joindre une copie de vos plus récents états financiers.)

Autorisation pour enquête de crédit :

Par la présente, nous vous autorisons à obtenir des personnes référées ci-haut tous les renseignements nécessaires à l'ouverture d'un compte de crédit, et nous consentons et autorisons Retail Logistics Canada à obtenir de toute agence de crédit, institution financière et autres sources, les renseignements nécessaires à l'étude de la demande d'ouverture de crédit et la mise à jour périodique de notre dossier de crédit.

Signataire autorisé : _____

Date : _____

1. Objet :

Le client accepte et reconnaît que lorsqu'il retiendra les services de Integrated Freight Networks Inc., les conditions et modalités prévues à la présente convention détermineront les droits et obligations des parties relativement à toute somme due par le client en contrepartie des services rendus par Retail Logistics Canada.

2. Taux et frais :

Le client consent à payer les taux et autres frais de transport ou frais accessoires (ci-après les "**Frais de transport**") convenus avec Integrated Freight Networks Inc. pour tout service requis par le client. Aucun paiement de Frais de transport ne pourra être retenu en raison d'une réclamation en suspens.

3. Terme de paiement :

Net trente (30) jours, ou selon toute autre convention écrite entre les parties.

4. Intérêts :

Tout compte passé dû portera intérêt au taux de dix-huit pourcent (18%) l'an.

5. Réclamation :

Toute réclamation du client, notamment pour manque ou erreur, devra être faite par écrit et adressée à Integrated Freight Networks Inc dans les quinze (15) jours suivant la réception de la facture par le client, à défaut de quoi le client sera réputé avoir renoncé à toute réclamation à l'égard de ladite facture, à toutes fins que de droit. La responsabilité d'IFN en cas de perte ou d'endommagement des marchandises est limitée à 100 000 dollars par envoi pour les envois en provenance des États-Unis ou à \$2CDN par livre pour les envois en provenance du Canada. Une assurance supplémentaire doit être demandée avant le chargement de l'envoi, et tout dommage doit être clairement indiqué sur le connaissance original du chauffeur.

6. Élection de domicile :

Les parties conviennent que toute action, réclamation, procédure ou recours judiciaire de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de la présente convention, sera introduit et entendu par un tribunal ayant compétence dans le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada.

7. Successeurs et ayants droits :

La présente convention lie les parties aux présentes, de même que leurs successeurs, cessionnaires, héritiers et ayants droit.

8. Lois applicables :

La convention, son interprétation, son exécution, sa validité et ses effets seront assujettis aux lois et règlements applicables dans la province de Québec.

9. Télécopie :

Une télécopie de la présente convention, sur laquelle apparaîtra la signature du client, en original ou en copie, est aussi valide qu'un original.

10. Déclaration :

Le client reconnaît avoir obtenu des explications adéquates sur la nature et l'étendue de chacun des engagements souscrits aux termes de la présente convention et se déclare satisfait du caractère lisible et compréhensible de celle-ci.

Acceptation

Signé à _____, ce _____ e jour de _____ 20__.

Nom du client : _____

Nom du signataire autorisé : _____
(lettres moulées)

Titre : _____

Signature : _____
Représentant dûment autorisé

Cautionnement personnel :

Conformément aux termes de paiement consentis et jusqu'à concurrence du montant du crédit autorisé, soit _____ \$, je m'engage (nous nous engageons) personnellement, conjointement et solidairement avec le client (et entre nous) envers Integrated Freight Networks Inc pour toutes les obligations et dettes de la corporation envers Retail Logistics Canada, renonçant expressément aux bénéfices de division et de discussion prévus par la Loi.

Signature : _____

Date : _____

Signature : _____

Date : _____

COMMENTAIRES DU REPRÉSENTANT :

Volume d'affaires prévu :

Division:

IFN

RLC

Recommandations :

Signature du représentant : _____

Direction des ventes : _____

TERMES DE PAIEMENT ET CRÉDIT AUTORISÉ :

Termes de paiement : _____

Crédit autorisé en \$: _____

D.G. ou contrôleur : _____

Date : _____